

Dialogue structuré pour un Partenariat efficace dans le développement (mars 2010 / mai 2011) Résumé du processus

Pôle d'appui – Août 2011

Rappel sur le contexte et l'organisation du Dialogue structuré :

En 2002, un dialogue informel avait été initié par EuropeAid suite à une évaluation de la ligne budgétaire de cofinancement des ONG¹. Ce processus, sous forme de « quadrilogue » impliquant la Commission européenne, le Parlement européen, les Etats-membres et la société civile (les OSC au départ, puis également les autorités locales), avait permis d'alimenter les discussions pour la refonte des financements destinés aux OSC et la création du programme "Acteurs Non Etatiques et Autorités locales-ANE/AL".

En 2010, le processus de dialogue a été relancé, avec l'intégration d'un éventail plus large de participants² (y compris les OSC du Sud et les autorités locales) en prenant en compte le nouveau contexte international lié notamment à l'Agenda pour l'efficacité de l'aide.

Le processus s'est articulé

- autour de trois groupes de travail :
 - rôle et valeur ajoutée des OSC et des autorités locales dans la coopération extérieure
 - complémentarité et cohérence avec l'agenda d'Accra
 - mécanismes de financement
- et de trois initiatives complémentaires afin d'approfondir la réflexion sur des sujets spécifiques :
 - Education au développement en Europe,
 - Rôle des autorités locales dans le développement,
 - Droits de l'Homme et démocratisation.

Des séminaires de travail ont eu lieu, entre mars 2010 et mai 2011, à Bruxelles ainsi qu'à Bamako, Amman, Asunción, New-Dehli, Bakou et Budapest.

L'objectif du dialogue structuré annoncé par la CE était « *d'augmenter l'efficacité des acteurs impliqués dans la coopération au développement, en prenant en compte les principes de l'Agenda d'Accra, en :*

1. *Construisant un consensus sur les principaux enjeux par rapport au rôle des OSCs & ALR³ dans la coopération au développement et*
2. *Trouvant des chemins pour améliorer l'efficacité de l'implication des OSC et des ALR dans la coopération de la CE, pour améliorer et renforcer des partenariats et adapter les stratégies et modalités de la CE à ceux-ci. »*

Le dialogue structuré n'était pas un processus décisionnel, mais un forum de discussion, visant à aboutir à des conclusions partagées par l'ensemble des parties prenantes afin que celles-ci puissent, notamment, alimenter les discussions officielles dans le cadre des négociations du prochain cadre budgétaire de l'UE (budget 2014-2020).

Positions défendues par CONCORD concernant le financement des OSC

En termes de moyens, CONCORD souhaite que les financements en direction de la société civile pour les projets de développement soient au moins équivalents à 15% du montant total de l'APD délivrée par la CE⁴.

CONCORD a défendu l'importance d'une complémentarité de financements géographiques et thématiques à destination des OSC en renforçant les programmes thématiques actuels et en facilitant l'accès des OSC aux financements géographiques.

Propositions spécifiques d'évolutions :

¹ Ligne budgétaire B7-6000, puis 21-02-03, devenu aujourd'hui le programme ANE-AL.

² Les acteurs de la société civile qui ont participé à ce dialogue structuré sont beaucoup plus nombreux qu'en 2003. Pour les représentants de la société civile européenne – les organisations faitières d'OSC : CONCORD ; ENOP - European network of political foundations ; ITUC – International trade union confederation ; Platforma – Plateforme Européenne des Autorités Locales/Régionales pour le Développement ; HRDN - Human rights and democracy network ; COOPS EUROPE – branche européenne de l'Alliance internationale des coopératives. Pour les représentants des pays du Sud, les plateformes nationales d'ONG et les autorités locales ont été impliquées.

³ ALR = Autorités locales et régionales

⁴ Pour un niveau constant d'APD délivré par l'UE, ce taux de 15% équivaldrait à 1,6 milliard d'euros annuels (aide humanitaire non comprise. CONCORD estime que le montant en matière de développement alloué par la CE aux OSC de développement s'élevait en 2008 à 1,3 milliard d'euros (490 millions du FED + 710 millions du budget de l'UE).

- Réserver 15% des fonds géographiques pour des actions de la société civile (en priorité destinés à la société civile locale, mais ouverte à toutes les OSC)
- Créer un instrument « construire une société civile globale », pour des projets se déroulant en Europe et dans les PVD, (pour des projets d'EAD, de renforcement des capacités, de coordination, de recherche/innovation).
- Création d'un instrument LRRD (Linking relief, rehabilitation and development)
- Maintien d'un instrument « Droits de l'homme et processus démocratique/démocratisation » (avec une base juridique propre)

En ce qui concerne les mécanismes de financement, CONCORD a insisté sur l'importance de trouver des mécanismes alternatifs au système d'appels à propositions⁵, afin de disposer d'un éventail de mécanismes adaptés à la diversité des situations et à la diversité des OSC en Europe et dans les pays partenaires.

CONCORD a également mis en avant l'intérêt de pouvoir financer des projets multi-pays et des projets multi-acteurs afin de favoriser le partenariat entre les différents acteurs (OSC européennes et OSC des pays partenaires, collectivités locales, secteur privé, etc.) plutôt que la concurrence pour l'accès aux fonds.

CONCORD a enfin défendu le cantonnement de certains fonds aux OSC et le respect du droit d'initiative, qui est souvent restreint par des lignes directrices trop précises.

Principales conclusions du dialogue structuré

CONCORD s'est félicité de la reconnaissance des OSC comme des acteurs incontournables du développement et de l'implication des acteurs du Sud tout au long du dialogue structuré.

Le document de conclusion du Dialogue structuré reconnaît notamment l'importance de garantir le respect du droit d'initiative pour sauvegarder la valeur ajoutée et l'efficacité des OSC.

En dehors du respect du droit d'initiative, le document de conclusion qui synthétise les discussions du Dialogue structuré met également en avant :

- La nécessité de promouvoir un environnement favorable au fonctionnement des OSC et des AL
- L'importance d'un dialogue entre acteurs institutionnels et non-institutionnels
- La volonté de développer le partenariat et la complémentarité entre les acteurs, et notamment l'articulation entre OSC et AL au niveau local (approche territoriale du développement)

Résultats concrets du Dialogue structuré :

- Une nouvelle communication de la CE sortira en 2012 sur la Société civile et les Autorités locales. (à noter que le terme « acteurs non étatiques » a été abandonné au profit de « organisations de la société civile », comme cela était souhaité par CONCORD.) ;
- Concernant les mécanismes de financement, la CE devrait s'appuyer sur divers mécanismes et non plus seulement les appels à propositions ;
- Institutionnalisation d'un espace de dialogue entre institutions européennes et OSC et autorités locales, à Bruxelles et sur le terrain.

CONCORD sera vigilant à ce que les engagements politiques pris dans le cadre du dialogue structuré se retrouvent dans les futurs instruments et les futures conditions de financement à partir de 2014.

Pour retrouver tous les documents, consultez :

- [Le blog dialogue structuré](#)
- [L'extranet de Coordination SUD](#)

Annexe :

Document de conclusion du Dialogue structuré (synthèse des discussions et recommandation aux différentes parties prenantes) :

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/c/c1/FINAL-Document_de_conclusion.pdf

⁵ Pour plus de détail voir les documents de positions de CONCORD (sur [l'extranet de Coordination SUD](#)) et les 12 fiches techniques proposées par la CE comme base de discussions sur les mécanismes de financements (en première page sur le blog [CISOCH/Dialogue structuré](#))

Focus sur l'implication de Coordination SUD :

Coordination SUD s'est impliquée par la participation de deux personnes à la « Task-force » Quadrilogue de CONCORD (Alexandra Mège-Handicap International ; Philippe Jahshan-Solidarité Laïque). Plusieurs personnes ont été mobilisées au sein de Coordination SUD, issues de la Cofri-UE, du groupe de travail « Qualité, efficacité, redevabilité » et de la commission Europe. Afin d'alimenter les positions de CONCORD, Coordination SUD a principalement défendu :

- La reconnaissance et le respect du droit d'initiative des OSC
- L'institutionnalisation d'un dialogue entre la CE et la société civile, au niveau politique et programmatique
- Le souhait de développer un suivi qualitatif des projets financés par la CE, en développant notamment des capitalisations et des évaluations de l'impact des projets
- L'encouragement de partenariats multi-acteurs